
◀ Communiqué de la Fédération SUD éducation ▶

Le 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant ! Un toit, des droits et une école pour toutes et tous !

L'hiver approche et pourtant les conditions d'intégration des étranger-e-s se durcissent encore et toujours sur le territoire Français, en particulier pour les jeunes Mineur-e-s isolées Etrangers (MIE), appelé-e-s MNA par l'administration. Pourtant la Convention Internationale des droits de l'Enfant leur garantit des conditions de prise en charge et d'accueil, sous la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

En Seine Maritime, les mineur-e-s isolé-e-s ne bénéficient pas de conditions dignes permettant une réelle intégration scolaire comme l'a rappelé un juge : logement indécent, prise insuffisante des frais de scolarité, de vêtements, de bouche...

Dans l'Aisne, la condition d'obtention d'un « contrat jeune majeur » complet est conditionnée au retour à la précarité et la prise en charge par le 115 le jour de ses 18 ans. Citons l'exemple du jeune Egyptien Moussa M. actuellement en terminale, en France depuis 4 ans et pris en charge par l'ASE, à qui on a demandé de quitter l'Internat et de retourner dans la rue, trois jours avant son 18ème anniversaire.

Dans le Calvados, contrain-e-s, des militant-e-s ouvrent des squats de plus de 200 personnes, familles, mineur-e-s isolé-e-s, afin de palier au désinvestissement des pouvoirs publics dans l'hébergement d'urgence alors que la trêve hivernale a débuté le 1er Novembre.

En Eure-et-Loir, les jeunes sont quasi-systématiquement soumis au test osseux, donnant constamment comme réponse 19 ans. Partout en France, la suspicion à l'encontre de ces mineur-e-s est de mise ; les tests osseux se multiplient : ils permettent la contestation de la majorité ce qui a pour conséquence la non prise en charge par l'Etat et les services de l'ASE de ces jeunes migrant-e-s.

Dans les Hauts-de-Seine, les mineur-e-s isolé-e-s sont chaque jour vingt, trente ou plus à attendre devant les locaux de l'ASE après avoir dormi dehors, sans avoir mangé. Chaque jour, seul-e-s deux

ou trois d'entre eux ou elles sont admis-e · -s pour un entretien d'évaluation, préalable à toute mesure de protection.

L'Essonne motive ses refus de protection par un soi-disant « soutien logistique par des tiers », ou par des arguments subjectifs sur la « maturité et la morphologie » des jeunes. Les mineur-e-s isolé-e-s pris en charge sont mis, le plus souvent, dans des hôtels sociaux, sans encadrement éducatif. En mars dernier, un mineur isolé de 17 ans y a été poignardé.

En Seine-Saint-Denis, le Pôle d'évaluation des mineurs isolés étrangers – géré par la Croix rouge française – met souvent deux mois avant de donner un rendez-vous pour examiner la demande de protection. Pendant ce temps, ils et elles sont laissé-e-s à la rue.

Ces politiques répressives plongent souvent les travailleurs-euses sociaux-ales dans des situations intenable, contraints d'exécuter des directives et des ordres qu'ils et elles rejettent, incompatibles avec leur métier.

La fédération Sud éducation dénonce une politique gouvernementale indigne de l'accueil des étranger-e-s et notamment les Mineur-e-s isolées Étrangers et dénonce les politiques départementales arbitraires et discriminatoires, pour la prise en charge des mineur-e-s.

SUD éducation revendique :

la protection des mineur-e-s isolé-e-s étranger-ère-s et des jeunes majeur-e-s scolarisé-e-s

l'arrêt de toutes les expulsions et les mêmes droits pour toutes et tous.

le retour à une véritable politique de l'asile (avec en particulier la suppression de la notion de pays dits "sûrs")

la régularisation de toutes et tous les sans-papiers par la délivrance d'un titre unique de séjour.

la liberté de circulation et d'installation pour tous et toutes.